

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2

Vu l'arrêté du 10 juillet 2017 portant création du Diplôme Interuniversitaire TECHNIQUES MINI-INVASIVES ET ROBOTIQUES EN CHIRURGIE DIGESTIVE ONCOLOGIQUE

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 2 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2018/2019, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire TECHNIQUES MINI-INVASIVES ET ROBOTIQUES EN CHIRURGIE DIGESTIVE ONCOLOGIQUE

Article 2 : Le jury est présidé par Professeur TREMBLEAU Alain (PU/PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur CORVOL Jean-Christophe (PU/PH)

Docteur SCHUMACHER Michaël (PH) (Université de Paris-Sud et Paris-Saclay)

Docteur DHENAIN Marc (PH) (Université de Paris-Sud et Paris-Saclay)

Docteur BENAVIDES Jésus (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 12 avril 2019

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU